



Adhérer à l'association Ekopolis



Pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables

L'association Ekopolis a pour but d'accélérer la mise en œuvre de pratiques durables dans les champs de l'aménagement et de la construction, et notamment du renouvellement urbain et de la réhabilitation, par l'information et la mobilisation des acteurs concernés de la Région Île-de-France.

Créée en 2009 par l'**ADEME Île-de-France**, l'**Union régionale des CAUE**, l'**Ordre régional des Architectes d'Île-de-France** ainsi que les **services de l'État** (DRIEAT et DRIHL), soutenue par la **région Île-de-France** et la **Métropole du Grand Paris**, l'association réunit plus de 150 professionnels adhérents.

L'équipe de 17 permanents s'appuie sur cette communauté pionnière pour développer ses programmes d'actions au bénéfice de l'ensemble des professionnels franciliens.

Nos outils pour réussir 2030

Depuis plus de 10 ans, l'association a développé une boîte à outils désormais éprouvée pour faciliter la montée en compétences des professionnels franciliens en matière de construction et aménagement durables. Chacun peut se les approprier dès maintenant et ainsi se mettre en ordre de marche pour atteindre les objectifs climatiques de 2030.



Information et ressources



Formation professionnelle



Animation du réseau francilien



Accompagnement opérationnel

Pourquoi adhérer ?

Intégrer le réseau des acteurs franciliens engagés

Adhérer à Ekopolis vous permet d'intégrer le réseau francilien des acteurs investis sur les questions d'aménagement et de construction durables dans un esprit d'échange, de respect des convictions de chacun et de partage pour le bénéfice de tous.

Soutenir nos programmes d'actions

En adhérant à l'association, vous contribuez au développement de nos actions et à l'accélération de la transformation des pratiques en Île-de-France. Les cotisations des adhérents, qui représentent **15% du budget** de l'association, sont essentielles pour consolider notre équilibre financier et nourrir nos actions.

Accéder en priorité aux événements Ekopolis

Ekopolis organise chaque année plus d'une centaine de visites de sites remarquables, conférences, masterclasses ou webinaires. Autant d'événements gratuits s'appuyant sur le savoir-faire de sa communauté, au premier rang desquels ses adhérents. Vous bénéficiez en tant qu'adhérent d'un accès prioritaire.

Bénéficier de réductions sur les formations

Ekopolis, organisme de formation certifié Qualiopi, vous propose à prix réduit toutes ses formations sur catalogue ou en intra-entreprise.

Valoriser vos travaux et réalisations

Vos retours d'expérience pourront être valorisés sur notre centre de ressources en ligne ekopolis.fr, notre newsletter bimensuelle lue par près de 6k professionnels, nos réseaux sociaux qui comptabilisent près de 10k abonnés ou encore via des prises de parole lors de nos événements. Autant d'occasions de vous faire connaître ou de rencontrer d'autres professionnels, qui pourraient devenir des partenaires ou des clients !

Recevoir « EkoCoulisses »

Tous les membres de votre structure pourront, sur simple demande, recevoir EkoCoulisses, la lettre d'infos réservée aux adhérents et être informés en amont de toutes les activités de la communauté d'adhérents : appels à contributions, travaux en cours, prochains événements, opportunités de rencontres et d'échanges entre adhérents, consultation sur notre programme d'activités...

Organiser des événements ou formations sur-mesure

Dans le cadre d'une convention dédiée, Ekopolis peut mettre son savoir-faire à votre disposition et organiser pour vous formations, visites ou conférences sur mesure s'adressant à vos salariés ou à vos propres réseaux. **Nous consulter**

J'adhère à l'association

Je soussigné(e)
en qualité de (fonction)
demande l'adhésion à l'association Ekopolis de (Organisme)
n° de SIRET :
email :
téléphone :
adresse postale :
personne contact (si différent) :

Je communique ci-dessous les coordonnées des collaborateurs de mon entreprise/organisation souhaitant recevoir la lettre d'info EkoCoulisses et la newsletter bimensuelle Ekopolis (l'envoi peut être arrêté sur simple demande) :

Nom	Prénom	Fonction	E-mail
.....
.....
.....
.....
.....

L'adhésion à l'association Ekopolis est renouvelée chaque année par tacite reconduction, sauf indication par courrier simple avant le 31 décembre de l'année précédente.

Règlement

Je souhaite :

- Payer directement en ligne via [ce lien](#), et recevoir une attestation en direct sur ma boîte mail
- Recevoir la facture correspondant à ma catégorie et payer par virement bancaire :
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0194 3862 464
BIC : CCOPFRPPXXX
- Recevoir un appel à cotisations pour émettre un bon de commande

Date et signature

Document à retourner par email à l'adresse administration@ekopolis.fr

Cochez votre catégorie (un seul choix possible)

Catégorie	Cotisation annuelle 2023 (€ HT)*	Votre catégorie
Membres associés		
URCAUE, CROAIF, MGP	10 000	
1. Maîtrise d'ouvrage		
Organisations représentatives de la maîtrise d'ouvrage	1 375	
Maîtrise d'ouvrage publique		
Collectivités territoriales, structures intercommunales		
Nb Habitants < 10 000	330	
10 000 < Nb Habitants < 50 000	550	
50 000 < Nb Habitants < 200 000	1,100	
Nb Habitants > 200 000	0,55 ct /hab	
Entreprises publiques locales, syndicats mixtes: SEM, EPL, SPL		
CA < 200 K€	330	
200 K€ < CA < 600 K€	550	
600 K€ < CA < 1 M€	770	
1 M€ < CA < 3 M€	1 100	
3 M€ < CA < 10 M€	2 200	
10 M€ < CA < 50 M€	3 300	
CA > 50 M€	4 400	
Maîtrise d'ouvrage privée: promoteurs privés		
CA < 200 K€	330	
200 K€ < CA < 600 K€	550	
600 K€ < CA < 1 M€	770	
1 M€ < CA < 3 M€	1 100	
3 M€ < CA < 10 M€	2 200	
10 M€ < CA < 50 M€	3 300	
CA > 50 M€	4 400	
Organismes de logements sociaux		
Moins de 10 000 logements	550	
Plus de 10 000 logements	1 100	

Catégorie (suite)	Cotisation annuelle 2023 (€ HT)*	Votre catégorie
2. Maîtrise d'œuvre et conseil		
Organisations représentatives de la maîtrise d'œuvre et des entreprises de conseil	1 375	
Entreprises de maîtrise d'œuvre et conseil		
CA < 60 K€	108	
60 K€ < CA < 130 K€	216	
130 K€ < CA < 200 K€	324	
200 K€ < CA < 600 K€	550	
600 K€ < CA < 1 M€	770	
1 M€ < CA < 3 M€	1 100	
3 M€ < CA < 10 M€	2 200	
10 M€ < CA < 50 M€	3 300	
CA > 50 M€	4 400	
3. Entreprises de mise en œuvre, de fourniture et de maintenance		
Organisations représentatives des entreprises de mise en œuvre	1 375	
Entreprises de mise en œuvre		
CA < 130 K€	220	
130 K€ < CA < 200 K€	330	
200 K€ < CA < 600 K€	550	
600 K€ < CA < 1 M€	770	
1 M€ < CA < 3 M€	1 100	
3 M€ < CA < 10 M€	2 200	
10 M€ < CA < 50 M€	3 300	
CA > 50 M€	4 400	
4. Associations et institutionnels		
CA < 60 K€	110	
60 K€ < CA < 130 K€	220	
130 K€ < CA < 200 K€	330	
200 K€ < CA < 600 K€	550	
600 K€ < CA < 1 M€	770	
1 M€ < CA < 3 M€	1 100	
3 M€ < CA < 10 M€	2 200	
10 M€ < CA < 50 M€	3 300	
CA > 50 M€	4 400	
5. Autres adhérents		
Adhérents à titre individuel - Étudiants, demandeurs d'emplois	22	
Autres adhérents à titre individuel	50	
Établissements d'enseignement et recherche	550	

NB : Une remise de 10% s'applique pour :

- Les communes membres d'une intercommunalité adhérente
- Les adhérents d'une structure partenaire du Collectif des démarches (Envirobot BDM, Envirobot Occitanie, Odeys, Terragilis, Batylab)
- Les adhérents d'une association adhérente (ICEB, APC, Construire en Chanvre, ALEC MVE, ALEC Plaine Commune, Batir Sain, ICI).

*Une TVA de 20% s'applique au montant de la cotisation.